

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET BILAN 2020

Rapport d'activité et Bilan
2020



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le mot
DE LA PRÉSIDENTE
Marie Bolloré page **3**

LE CONSEIL
page **5**

La **2^E CHANCE**
page **6**

Rapport
D'ACTIVITÉ
page **8**

- Les Partenaires **page 12**
- Les sites-relais **page 19**
- L'équipe du siège de la Fondation **page 30**
- Les Comités d'Agrément **page 34**
- Les lauréats de la Fondation **page 36**

Rapport
FINANCIER
page **46**

- Rapport financier sur les comptes 2020 **page 46**
- Bilan au 31/12/2020 **page 49**
- Compte de résultat au 31/12/2020 **page 50**
- Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2020 **page 52**
- Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2020 **page 54**
- Tableaux de variation des fonds propres et des fonds dédiés au 31/12/2020 **page 56**
- Tableaux de rapprochements au 31/12/2020 **page 57**
- Annexe aux comptes annuels **page 58**
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels **page 64**
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées **page 67**



La pandémie qui s'est abattue sur le monde en 2020 a provoqué une crise inédite et sans précédent. La Covid-19 a eu de graves répercussions sur tous les aspects de notre vie et a créé beaucoup d'incertitude.

Tout au long de l'année 2020, la Fondation de la 2^{ème} Chance s'est attachée à continuer, malgré les contraintes de fonctionnement imposées par la situation sanitaire, à œuvrer pour faciliter des rebonds de vie.

Dans ce contexte hors du commun, grâce à l'engagement exceptionnel de nos équipes et de nos bénévoles, nous sommes parvenus à aider 263 nouveaux porteurs de projet. C'est ainsi que 198 projets de formation et 65 projets de création d'entreprise ont pu être financés et parrainés.

Quelques-uns de nos lauréats ont accepté de témoigner dans ce rapport bilan de leur réussite mais aussi de leurs difficultés et exprimer leur gratitude à l'égard de tous les acteurs de la Fondation.

Un grand merci à tous nos partenaires, donateurs, bénévoles et permanents qui nous ont permis de traverser cette année 2020 dans les meilleures conditions possibles.

Merci à toutes et tous.

Marie Bolloré
Présidente de la Fondation de la 2^{ème} Chance





LE CONSEIL d'Administration

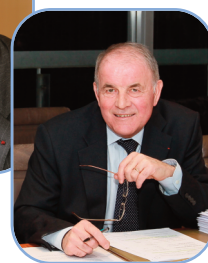


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente	Marie BOLLORÉ
Trésorier Général	René RICOL
Délégué Général	Pacifique LE CLÈRE
Administrateurs	Jean-Paul BAILLY Vincent BOLLORÉ Yves CANNAC Steve GENTILI Simonne GIRAUD Gabriel GRIMAUD Dominique HERIARD DUBREUIL Ange MANCINI Martine NICOLAS Bertrand de SENNEVILLE
Commissaire du Gouvernement	Michel BART



René Ricol



Pacifique Le Clère

LE BUREAU

Marie BOLLORÉ
Vincent BOLLORÉ
René RICOL
Pacifique LE CLÈRE

LE COMITÉ D'AUDIT

Yves CANNAC
Dominique HERIARD DUBREUIL
Léon LEWKOWICZ
Bertrand de SENNEVILLE

La 2^{ÈME} CHANCE

C'est pour aider et accompagner des personnes en situation de détresse, qui ont la volonté de renaître au travers d'un projet personnel de rebond de vie, que la "Fondation de la 2^{ème} Chance" a été imaginée en 1998. Le but étant de démontrer que l'initiative privée est un partenaire fiable et pérenne d'une politique publique de lutte contre la précarité, en associant les entreprises et leurs collaborateurs à une démarche commune d'humanisme et de solidarité.

80 entreprises privées
et publiques
55 sites-relais sur
l'ensemble du territoire
national
1 000 bénévoles
engagés dans les sites-
relais

Sa mission consiste à offrir un "coup de pouce" à des personnes âgées de 18 à 62 ans, confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, presque toujours cumulatives et générant une vraie situation de précarité, qui entendent réaliser un rebond de vie soit en créant ou reprenant une petite entreprise, soit en suivant une formation de reconversion qualifiante permettant de se réinsérer dans la vie active.

Le "coup de pouce 2^{ème} Chance" se traduit par un **appui financier** et un **parrainage**. L'appui financier prend la forme d'une dotation ajustée en fonction des besoins de réalisation du projet. Le parrainage consiste en un accompagnement de grande proximité, jusqu'à la réalisation complète du projet.

La démarche de la Fondation présente trois caractéristiques essentielles :

Elle est partenariale. Un "Club des Partenaires" rassemble aujourd'hui près de 80 entreprises privées et publiques qui lui assurent une représentation nationale et lui apportent ses moyens d'actions.

Elle est décentralisée. L'impératif de proximité est assuré à travers un réseau de 55 sites-relais, répartis sur le territoire national. Chacun d'eux, adossé à une entreprise partenaire, est placé sous la responsabilité d'une personne, déléguée de site, qui anime et coordonne les équipes d'instruction et de parrainage.

Elle est professionnelle. De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, des associations de seniors reconnues, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces partenariats se déclinent dans le cadre de chaque site-relais, les équipes d'instruction et de parrainage réunissant des membres expérimentés de ces institutions, ainsi que des salariés et seniors bénévoles des groupes partenaires.

Environ 1 000 bénévoles, engagés dans les différents sites-relais, consacrent généreusement une part de leur temps à la vie de ceux-ci.

Labellisée en 2011, puis en 2015, la Fondation a obtenu le 20 novembre 2019 le renouvellement du label IDEAS.

La Démarche de la Fondation

Ce label, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en oeuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.

En effet, sa démarche s'appuie sur des procédures particulièrement rigoureuses.

Entre la mise à l'instruction et la décision du Comité d'Agrément ou du Conseil d'Administration, le délai ne doit pas excéder trois à quatre mois.

Chaque projet, après vérification de sa conformité avec les critères statutaires - rupture dans la trajectoire de vie, précarité réelle, recherche de cofinancements et validité du projet - est adressé au délégué de site le plus proche de son porteur. Le délégué de site mobilise aussitôt une équipe d'instruction qui dispose de trois semaines pour établir un rapport, circonstancié, complété par tous les justificatifs nécessaires.

Le rapport d'instruction est alors transmis aux membres des Comités d'Agrément régionaux, salariés volontaires de tous niveaux hiérarchiques n'étant pas, par ailleurs, instructeurs afin de permettre un deuxième regard indépendant. Le Comité d'Agrément concerné dispose de deux semaines pour étudier les dossiers. Sous l'autorité de son Président ou de sa Présidente, il se réunit pour décider collégialement de l'agrément.

Le Conseil d'Administration se tient trois ou quatre fois par an, en présence du Commissaire du Gouvernement, et statue sur les dossiers restés en suspens, avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dès le lendemain, les notifications des décisions sont communiquées aux délégués de site qui mobilisent immédiatement les équipes de parrainage.

Chaque équipe de parrainage établit le contact avec son porteur de projet auquel le lie une charte de suivi cosignée. L'accompagnement s'entend technique, professionnel, social, humain, et moral si nécessaire. Régulièrement, l'équipe transmet à la Direction de la Fondation une note d'information relative aux conditions d'évolution du projet.

Un état global et "glissant" des parrainages en cours est tenu à jour. Le bon calibrage des projets et la rigueur des parrainages permettent de limiter considérablement les risques d'échec. La "mémoire vivante" de la Fondation en témoigne.

Nos valeurs :

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse.

La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un état d'esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.

Rapport D'ACTIVITÉ

En 2020, grâce à la mobilisation de nos délégués de site et de nos bénévoles, la Fondation de la 2^{ème} Chance, malgré les obstacles à surmonter en raison de la COVID-19, a soutenu 263 nouveaux lauréats.

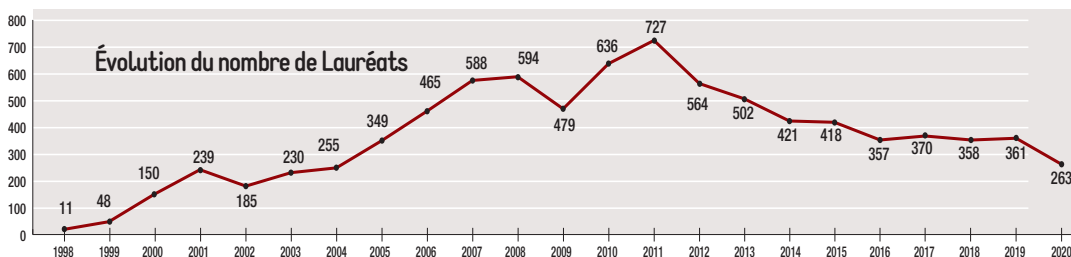
De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces associations et organismes qui les guident dans le montage de leurs dossiers, parce qu'ils connaissent et apprécient son action, n'hésitent pas à solliciter notre Fondation dès lors que

nos critères d'éligibilité sont avérés.

C'est grâce à l'engagement d'un millier de bénévoles impliqués dans la sélection et l'instruction des dossiers et dans le parrainage des lauréats qu'un suivi de proximité peut être réalisé.

Ces bénévoles viennent d'origines diverses : collaborateurs ou retraités d'entreprises partenaires, membres d'associations de seniors, indépendants... tous animés par le désir d'aider à rebondir des personnes en difficulté qui veulent s'en sortir, en donnant de leur temps sans aucune contrepartie.

La Fondation de la 2^{ème} Chance a accordé, en 2020, 263 coups de pouce.



A l'issue de la première sélection au siège de la Fondation, 63 % des dossiers reçus de porteurs de projets ont été mis à l'instruction, dont 83 % ont reçu un accord favorable pour une aide de la Fondation.

La répartition de nos coups de pouce demeure à peu près identique d'une année à l'autre :

- ⇒ 67 % de nos lauréats sont des femmes, pourcentage en diminution par rapport à 2019,
- ⇒ Les lauréats entre 25 et 44 ans représentent 50 % des projets soutenus, la moyenne d'âge étant de 36 ans,
- ⇒ La proportion de 75 % de lauréats aidés en 2020 pour une formation et 25 % pour une création d'entreprise est identique à celle de 2019.

Répartition des coups de pouce 2018, 2019 et 2020

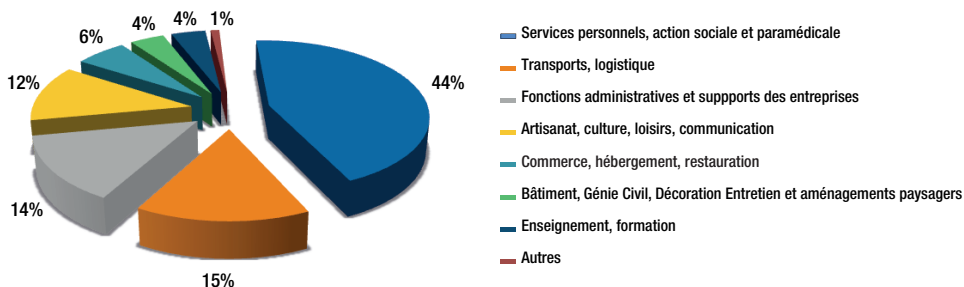
	H	F	18/25 ans	26/40 ans	41/50 ans	51/62 ans	Formations	Créations ou reprises d'entreprises
Total Lauréats 2018 : 358	130	228	88	143	82	45	279	79
Total Lauréats 2019 : 361	105	256	66	193	81	21	270	91
Total Lauréats 2020 : 263	87	176	59	131	55	18	197	66

Lauréats Formations 2020

Parmi les aides à la formation, ce sont toujours les apprentissages permettant l'accès à des métiers du secteur médico-social et des services personnels (personnels soignants, auxiliaires de vie, éducateurs sociaux, puériculture, relaxation, coiffure, esthétique...) qui sont largement majoritaires (44 %). Suivent les activités de transport, logistique (15 %) ; les fonctions administratives & supports des entre-

prises (14 %) ainsi que l'artisanat, culture, loisirs, communication (12 %) et le commerce, hébergement, restauration (6 %).

Les métiers du bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers ainsi que ceux de l'enseignement & de la formation professionnelle représentent 4 % des projets de formation financés en 2020.

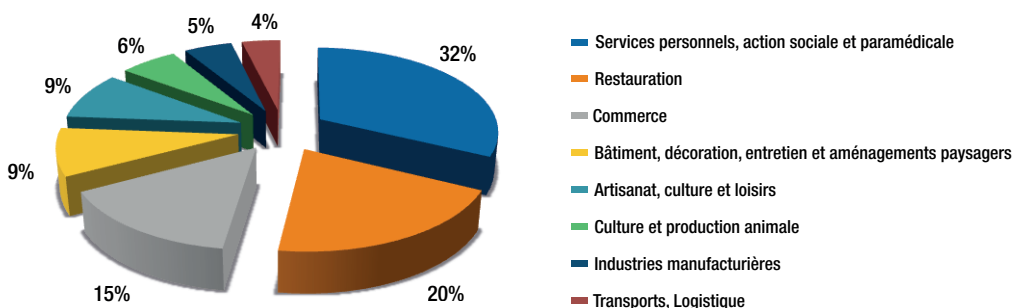


Lauréats Créations ou reprises d'entreprises 2020

C'est le secteur des services personnels, l'action sociale et paramédicale (salons de coiffure, massages bien-être, entreprises de services à la personne, cabinets de soins paramédicaux, ...) qui représente en 2020 la plus importante part des aides à la création ou à la reprise d'entreprise (32 %). Suivent les secteurs de la restauration (20 %) et du commerce (15 %). Puis, à parts égales, le bâtiment, décoration,

entretien et aménagements paysagers ainsi que l'artisanat, culture et loisirs avec 9 %.

Le secteur de la culture et production animale représente 6 % des projets de création aidés en 2020. Enfin, avec une part quasi identique, suivent les métiers des industries manufacturières (5 %) et ceux des transports et logistique (4 %).



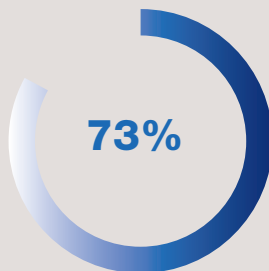
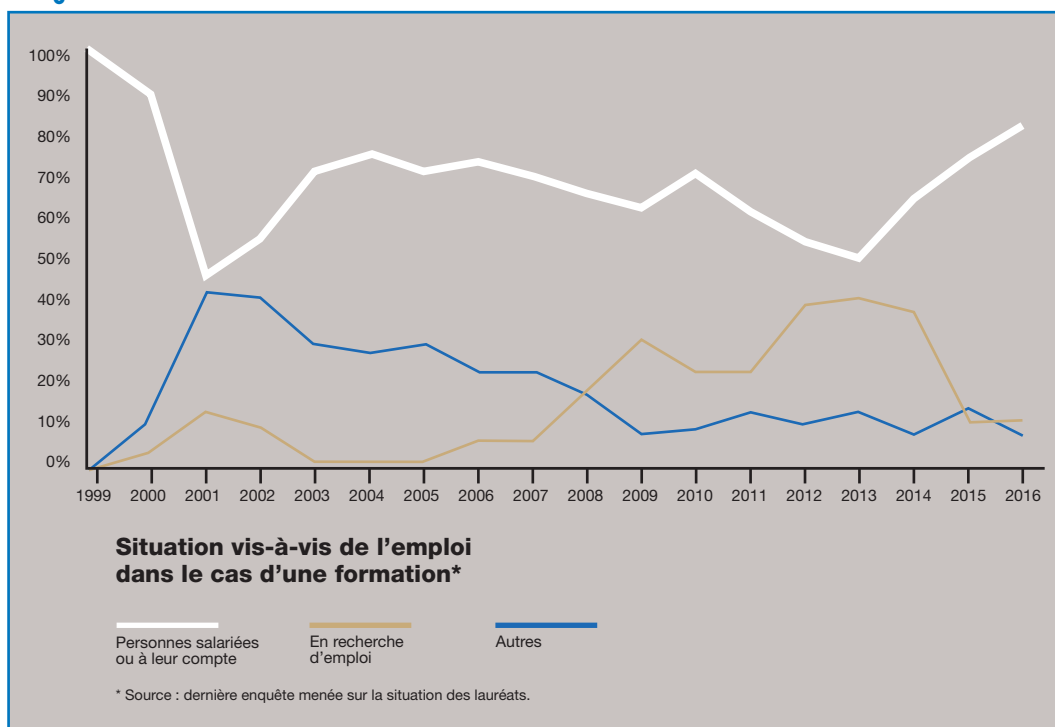
Rapport D'ACTIVITÉ

Un Bilan positif

La Fondation a engagé et poursuivi en 2020, un vaste exercice de reprise de contact avec ses lauréats pour savoir ce qu'ils deviennent.

Le taux de retour à l'emploi, sur 18 années, est de 73% à l'issue d'une formation et de 83% dans le cas d'une création d'activité.

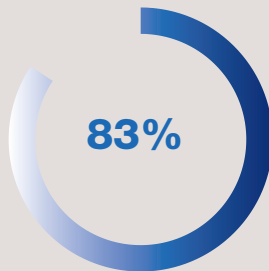
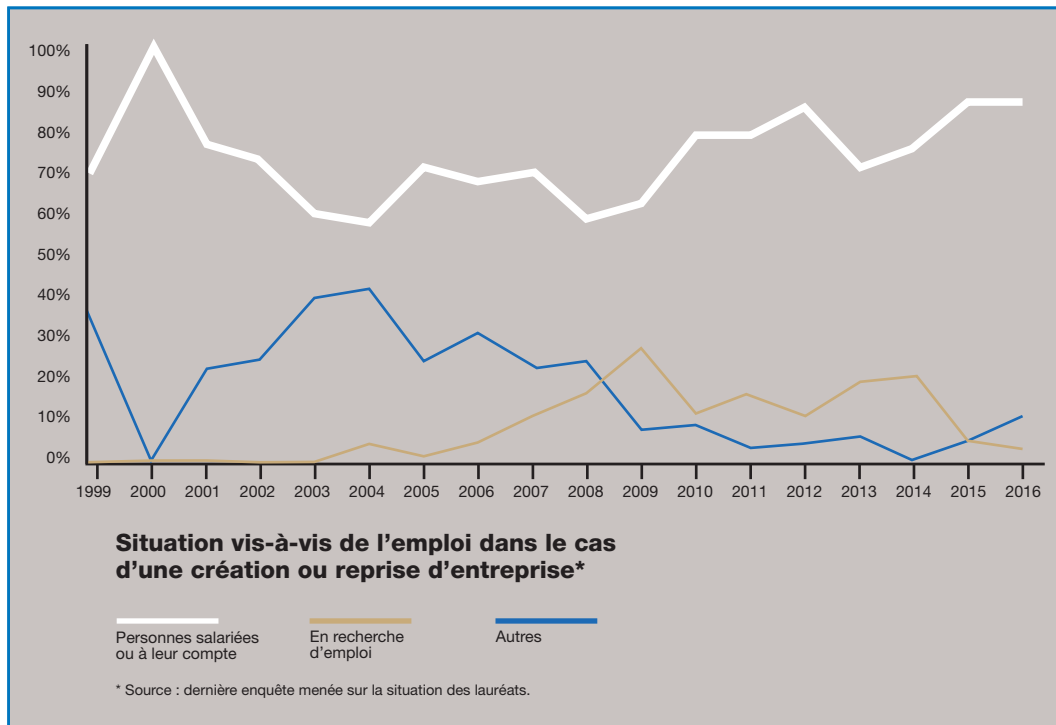
Projet de Formation



Taux moyen de retour à l'emploi des lauréats de la Fondation sur les 18 années

Que sont devenus nos lauréats ?

Projet de Créations ou reprises d'entreprises



Taux moyen de retour à l'emploi des lauréats de la Fondation sur les 18 années

Rapport D'ACTIVITÉ

1. Les Partenaires

- Les mécènes

Depuis son origine, la démarche de la Fondation de la 2^{ème} Chance est appuyée sur un « Club des Partenaires » qui garantit sa pérennité et son action quotidienne.

Près de 80 partenaires privés ont contribué financièrement, en 2020, soit en direct, soit par une structure propre : Fondation ou autre.

Outre cette participation financière, beaucoup de partenaires ont accueilli des sites-relais et participé, à travers leurs collaborateurs bénévoles, aux instructions, aux parrainages des lauréats ou à la sélection des dossiers au sein d'un Comité d'agrément, voire au Conseil d'administration.

Cette démarche partenariale originale est source de garanties, notamment :

- de pérennité pour la Fondation de la 2^{ème} Chance,
- de professionnalisme pour l'accompagnement des lauréats dans leur rebond de vie,
- de sérieux et de continuité pour les collaborateurs des Entreprises Partenaires qui souhaitent s'investir auprès de nos lauréats.

Dans le chapitre action quotidienne de la Fondation de la 2^{ème} Chance, on pense financement, parrainage..., mais il ne faut pas oublier que les partenaires sont aussi, souvent, des relais pour l'emploi ou le développement des activités de nos lauréats.

- Les donateurs

La Fondation de la 2^{ème} Chance est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique. A ce titre, la loi permet aux donateurs, chaque année, de bénéficier d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu (IR) et/ou de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Elle a obtenu en 2019 le renouvellement du Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, qui atteste de la mise en œuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.

La Fondation a ouvert la possibilité d'effectuer des dons en ligne depuis son site internet

www.deuxiemechance.org.

Cette possibilité existe également depuis le site

www.helloasso.com.

Les Partenaires de la Fondation

au 31 décembre 2020

ACTEMIUM	FONDS DE DOTATION	ORANGE (Fondation)
ADIE	TRANSATLANTIQUE	PIPER HEIDSIECK
AIR FRANCE - KLM	GALERIES LAFAYETTE (Groupe)	PLASTIC OMNIUM
AM PRODUCTIONS	GÉNÉRALI FRANCE	POLYCONSEIL
ARPAVIE	GRANT THORNTON	REMY COINTREAU
BIOMERIEUX	GS1 FRANCE	REPUBLIC TECHNOLOGIES
BOLLORÉ (Groupe)	HAVAS	RICOL, LASTEYRIE Corporate Finance
BOLLORÉ Transport Logistics	HERMES INTERNATIONAL	ROULLIER (Groupe)
BPE	HOTTINGUER (Banque)	SCHLUMBERGER
BRED BANQUE POPULAIRE	IER	SCOR
CAISSE D'ÉPARGNE Ile de France	INITIATIVE INDRE	SERVIER (Mécénat)
CANAL+	INITIATIVE NORD HAUTES ALPES	SFDM
CARREFOUR (Fondation)	LA BANQUE POSTALE	SNCF (Fondation)
CGG	LA POSTE (Groupe)	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS ILE-DE-FRANCE	LE FIGARO	SODEXO
L'OREAL	L'OREAL	STMICROELECTRONICS
CLEARWATER	LORMOUËT (Fondation)	VINCI
CONSTANTIN ASSOCIÉS	LVMH	VIVENDI
CRÉDIT MUTUEL ARKEA	MALAKOFF MÉDÉRIC	WALTER FRANCE
EUROP ASSISTANCE (Groupe)	MATMUT	
EXAF	ORANGE	



Rapport D'ACTIVITÉ



Les Partenaires de la Fondation



Rapport D'ACTIVITÉ



Damien Lafaurie,
Président des Maisons Piper Heidsieck
& Charles Heidsieck

Notre société regroupe trois grandes maisons de Champagne, Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck et Rare Champagne. Nos Maisons rayonnent à travers le monde depuis 1785 et sont distribuées dans plus de 100 pays.

Nos Maisons emploient environ 150 salariés en Champagne ainsi que des équipes basées en Europe, en Asie et aux Etats-Unis.

Depuis combien de temps et pour quelles raisons votre entreprise est-elle devenue partenaire de la Fondation de la 2^{ème} Chance ?

« Notre partenariat est de longue date : nous hébergeons le site-relais de Reims depuis la création de la Fondation, en 1998. Ce partenariat avec la Fondation de la 2^{ème} Chance nous offre la possibilité d'accompagner une démarche

solidaire au sein de notre bassin d'activité à Reims et en Champagne.

Comment se traduit votre engagement ?

Nous apportons un support aux équipes locales de la Fondation de la 2^{ème} Chance par la mise à disposition de nos locaux et nous incitons nos salariés à s'investir pour accompagner des personnes en difficulté dans leur projet de « rebond de vie ».

Qu'apporte ce partenariat à votre entreprise ?

Nous sommes satisfaits de notre partenariat avec la Fondation. Nous espérons dans les prochaines années mieux le valoriser auprès de nos collaborateurs, en améliorant notre communication interne et externe pour le rendre plus visible et renforcer l'engagement de nos collaborateurs.

Nous communiquons régulièrement auprès de nos salariés sur les actions de la Fondation. Les activités de la Fondation sont donc connues de nos équipes qui peuvent s'y investir ou en faire la promotion. Cet engagement est porteur de sens pour les salariés de nos Maisons de Champagne.

Le mécénat est important dans la mesure où il nous permet d'agir concrètement dans notre communauté et d'assurer une des missions principales fixées par nos Maisons de Champagne : valoriser les savoir-faire dans le respect des hommes et des femmes de nos territoires. »



Les Partenaires de la Fondation



Michel de Oliveira,
Directeur de l'animation commerciale
Région Seine et Marne Sud

La BRED est une banque populaire coopérative, forte de 200 000 sociétaires, de 6 000 collaborateurs, dont 25 % hors de France. Elle entretient une relation de long terme avec plus d'1 million de clients et opère en Île-de-France, en Normandie et en Outre-mer, ainsi qu'en Asie, dans le Pacifique, en Afrique et en Suisse. Au sein de BPCE, elle regroupe des activités diversifiées, elle a réalisé en 2020, un PNB consolidé de 1,28 Md€, en progression pour la 8^{ème} année consécutive.

Depuis combien de temps et pour quelles raisons votre entreprise est-elle devenue partenaire de la Fondation de la 2^{ème} Chance ?

« Particulièrement investis pour l'égalité des chances, nous sommes mécènes de la Fondation de la 2^{ème} Chance, depuis sa création. Nous soutenons principalement l'insertion économique et sociale des personnes en



difficulté, afin de contribuer à la cohésion sociale de nos territoires.

Comment se traduit votre engagement ?

Nos collaborateurs participent bénévolement à l'animation de sites-relais sur ses territoires (Rouen, Melun, Vincennes). Leur mission consiste à instruire les dossiers des porteurs de projet et à accompagner, par le suivi de parrainage, ceux qui deviennent lauréats de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Qu'apporte ce partenariat à votre entreprise ?

Ce partenariat est l'une des nombreuses illustrations de notre implication dans la lutte contre la pauvreté, à l'instar de notre partenariat historique avec l'ADIE qui soutient et accompagne des personnes exclues du marché du travail, au moyen du microcrédit accompagné. Nos collaborateurs éprouvent une réelle satisfaction dans ces engagements.

Nous communiquons sur ce partenariat via notre site internet bred.fr. Il fait l'objet régulier de posts sur nos réseaux sociaux et d'actualité en matière de RSE. Des témoignages sont également communiqués à nos sociétaires via une Lettre qui leur est dédiée.

Nos actions de mécénat sont essentielles pour soutenir le développement économique et social de nos régions. Elles sont les preuves concrètes d'une démarche responsable. »



Gérard Guérif,
adjoint au délégué
de site de Melun



Rapport D'ACTIVITÉ



Crédit photo : Noël Bouchut

Valérie Leyldé,

Directrice Exécutive, Ressources Humaines et
Communication

Acteur mondial dans le domaine du diagnostic in vitro depuis plus de 55 ans, bioMérieux emploie près de 13 000 collaborateurs dans le monde. Elle est présente dans 44 pays et sert plus de 160 pays avec un large réseau de distributeurs. La Société offre des solutions de diagnostic (systèmes, réactifs, logiciels et services) qui déterminent l'origine d'une maladie ou d'une contamination pour améliorer la santé des patients et assurer la sécurité des consommateurs.

« Notre soutien à la Fondation de la 2^{ème} Chance résonne avec l'histoire de bioMérieux, animée depuis sa création par un esprit pionnier, une

culture entrepreneuriale et une vision humaniste. Il nous a donc semblé tout naturel de nous associer à l'action menée par la Fondation de la 2^{ème} Chance, qui accompagne des femmes et des hommes en difficulté afin de leur permettre de voir leur projet professionnel se concrétiser et redonner un sens à leur vie.

Cet engagement, que nous menons depuis une dizaine d'années, nous paraît d'autant plus primordial dans le contexte actuel. La crise sanitaire a, en effet, des répercussions importantes sur le plan économique et social et les personnes vulnérables en subissent l'impact de manière particulièrement aigüe. En tant qu'acteur économique engagé au service de la santé publique, il nous semble essentiel de rester mobilisés pour venir en aide aux personnes les plus fragiles. >>



2. Les Sites-Relais

La Fondation vit notamment grâce aux contributions d'environ 80 entreprises qui constituent le réseau national de ses partenaires. Parmi eux, un grand nombre a décidé d'aller plus loin et plus concrètement dans sa démarche vis-à-vis de la Fondation, en hébergeant un site-relais.

Le responsable de ce site-relais, le « délégué de site », est nommé parmi les salariés du partenaire. Il bénéficiera de l'aide d'un adjoint, salarié ou retraité du partenaire, et ils

constitueront une équipe de bénévoles.

Des locaux sont mis à disposition pour organiser des réunions et recevoir les lauréats pour réaliser les instructions et parrainages.

Le Délégué de site assure par ailleurs la représentation de la Fondation auprès de l'ensemble des structures sociales locales.

Les sites-relais permettent à la Fondation d'aider des lauréats partout en France.



Michel MOLERA,
Adjoint au Délégué de Site d'Avignon, hébergé par Bolloré Energie, nous livre ses motivations et son engagement au quotidien.



« Délégué de site de l'Association EGEE, j'ai été appelé à réaliser mon premier dossier pour la Fondation en 2004, à la demande de la Société SEPR qui souhaitait trouver un conseiller pouvant également faire le suivi parrainage.

La mise en place de ce dossier m'a permis de prendre contact avec la Fondation de la 2^{ème} Chance à Paris et recevoir progressivement les dossiers à instruire en direct.

Au fil des années, j'ai pu faire intervenir quelques collègues conseillers de l'Association EGEE (anciens chefs d'entreprise ou cadres d'entreprise), ce qui nous a permis de faire face aux diverses demandes.

Les conseillers, disponibles, volontaires et compétents, sont tous capables de résoudre les problèmes humains qu'ils sont amenés à rencontrer lors de l'instruction et du parrainage.

Notre implication dans l'économie Vauclusienne et nos connaissances dans le milieu de l'insertion par nos différentes permanences (CCI, Pôle Emploi, Mission Locale et diverses associations), nous ont permis de faire connaître la Fondation de la 2^{ème} Chance et recevoir davantage de dossiers.

Rapport D'ACTIVITÉ

Dans un secteur économique difficile, au taux de chômage important, il nous a semblé nécessaire d'intervenir pour aider les plus défavorisés et les faire bénéficier de notre expérience.

Actuellement, notre équipe est composée de 4 conseillers qui se partagent les différents dossiers (nous recevons en moyenne 20 demandes par an).

Avec le coordinateur de la Fondation de la 2^{ème} Chance en charge de la Région Grand Sud, Monsieur Alphonse MPOTO, nous organisons, au moins une fois par an, une réunion régionale au cours de laquelle nous recevons une quinzaine d'associations d'insertion. Ces rencontres sont très appréciées car elles permettent d'établir de meilleures relations entre ces différentes structures. Les liens sont constants grâce à ces rencontres organisées en province.

Les demandes sont traitées très rapidement, les accompagnements des parrains toujours acceptés avec beaucoup d'enthousiasme par les lauréats.

La Fondation 2^{ème} Chance est bien connue sur

notre département, très appréciée par les organismes d'insertion qui sont très sollicités.

Les événements actuels ne nous permettent pas d'œuvrer aussi facilement, mais nous sommes toujours présents, et faisons le maximum pour apporter des solutions aux plus fragiles.

Notre souhait serait de recruter un ou deux conseillers supplémentaires, mais il faudra attendre sans doute 2022, après cette crise sanitaire sans précédent, pour retrouver un fonctionnement normal.

Depuis plus de 15 ans les conseillers du Vaucluse ont su apporter une bonne image de la Fondation de la 2^{ème} Chance et répondent toujours présents lorsqu'il s'agit d'aider son prochain.

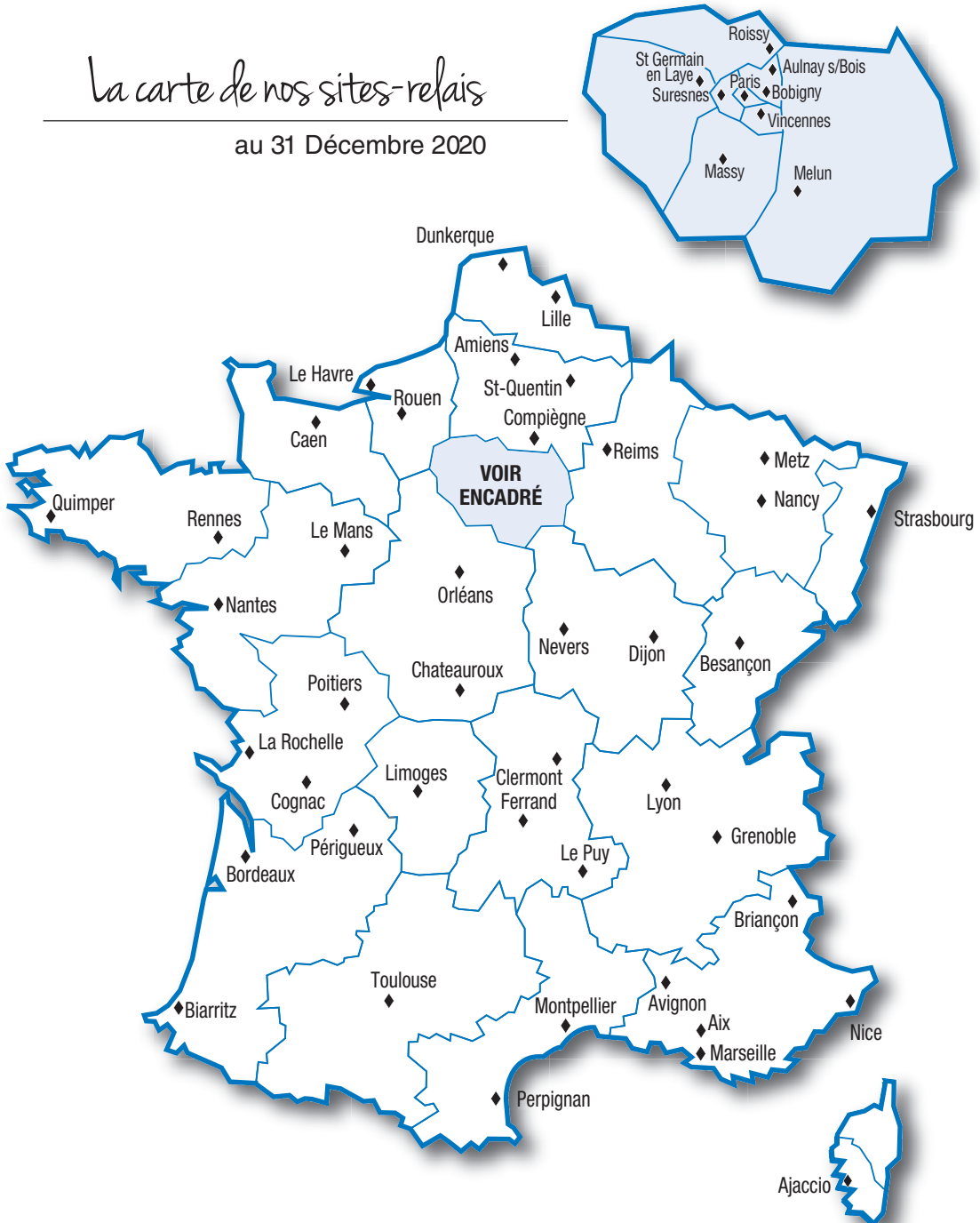
L'association EGEE, que je dirige depuis maintenant 18 ans, m'a permis de nouer des relations importantes avec les structures locales et départementales et de tisser un relationnel nécessaire au bon fonctionnement de notre partenariat avec la Fondation de la 2^{ème} Chance. >>



*Michel MOLERA, lors d'une visite du RILE de CARPENTRAS
accompagné de Alphonse MPOTO*

La carte de nos sites-relais

au 31 Décembre 2020



SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
AIX	STMicroelectronics	Gérard Silvestre de Ferron 
AJACCIO Fiduciaire Corse Audit	WALTER FRANCE	Jacques-Pierre Mereu 
AMIENS Actis	WALTER FRANCE	Christophe Ruin 
AULNAY S/BOIS	L'OREAL	Dominique Evrard 
AVIGNON Bolloré Energy	BOLLORE	Michel Molera 
BESANÇON	CAISSE D'ÉPARGNE	Nadine Marchand 
BIARRITZ	ADIE	Gilles Bernardin 
BOBIGNY C.C.I. 93	C.C.I.	Coordination Siège 
BORDEAUX	BOLLORE	Karine Hosteint 
BRIANÇON-EMBRUN	INITIATIVE NORD HAUTES ALPES	Stéphan Blondel 
CAEN	CARREFOUR	Jean-Marie Henry 

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
CHATEAUROUX	INITIATIVE INDRE	Eric Massé 
CLERMONT-FERRAND Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Jean-Paul Normand 
COGNAC Rémy Martin	RÉMY COINTREAU	Richard Menier 
COMPIÈGNE	ECTI	Claude Fauchart 
DIJON	CAISSE D'ÉPARGNE	Laurence Drevon 
DUNKERQUE Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Robert Messuwe 
GRENOBLE	ACTEMIUM	Philippe Baussand 
LA ROCHELLE	BOLLORÉ	Sophie Beauchamps 
LE HAVRE	INDÉPENDANTE	Pascaline Courage 
LE MANS	INDÉPENDANT	Alain Mouy 
LE PUY EN VELAY Délégation Auvergne Rhône Alpes	LA POSTE	Alain Gibert 



SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
LILLE Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF MÉDÉRIC	Alain Leroy 
LIMOGES	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Christian Celin 
LYON	BOLLORE	Géraldine Staron 
MARSEILLE Bolloré Logistics	BOLLORE	Corinne Frontini 
MASSY	CGG	Bruno Bleines 
MELUN Bred Initiatives	BRED B.P.	Michel de Oliveira 
METZ SFDM	BOLLORE	Emmanuel Maurice 
MONTPELLIER	BOLLORE	Coordination Siège 
NANCY	VINCI ENERGIES	Philippe Leroudier 
NANTES Bolloré Logistics/Ports	BOLLORE	Caroline Le Saout 
NEVERS	ADIE	Manon Brochec 

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES	
NICE	BOLLORÉ	Coordination Siège	
ORLÉANS Gemey-Maybelline	L'ORÉAL	Anna Lapotre	
PARIS	GS1 FRANCE	Camille Dreyfuss	
PARIS	WALTER FRANCE	Pascal Ferron (créations d'entreprises)	
PARIS	CLEARWATER INTERNATIONAL	Sophie Lerond Marie Cassola	 
PARIS	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	Catherine Manon-Millet (formations)	
PÉRIGUEUX	ECTI	Michel Roy	
PERPIGNAN	REPUBLIC TECHNOLOGIES	Philippe Parcevaux	
POITIERS	LA POSTE	Jérôme Moreau	
QUIMPER	BOLLORÉ	Stéphanie Le Rest	
REIMS	CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK	Bertrand Cousin	



SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES	
RENNES Bolloré Logistics	BOLLORE	Coordination Siège	
ROISSY Sodesi	AIR FRANCE	Manogarane Madi	
ROUEN	BRED	Coordination Siège	
St-GERMAIN-EN-LAYE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Serge Paganon	
SAINT-QUENTIN Soprocos	L'ORÉAL	Sylvie Stanek	
STRASBOURG	INDÉPENDANTE	Hélia Fleury	
SURESNES IER	BOLLORE	Marie-Thérèse Mlala	
TOULOUSE	ORANGE	Daniëlle Sourbès	
VICHY	L'ORÉAL	Adrien Southon	
VINCENNES	BRED B.P.	Guy de Prati	

Les bénévoles des sites-relais

Au total, environ 1 000 bénévoles, salariés ou retraités des entreprises partenaires, indépendants ou membres d'associations de seniors, participent à la vie des sites-relais qui constituent le réseau de la Fondation.

A l'intention de ces volontaires, qui acceptent avec générosité et enthousiasme de consacrer une partie, souvent importante, de leur temps à instruire des dossiers ou à parrainer des lauréats, la Fondation a créé, et met à leur disposition, trois modules de formation, d'une durée d'une journée chacun, afin de leur apporter les éléments de base de leur action :

- ✓ Ecoute relationnelle au service de l'instruction et du parrainage, qui existe depuis plusieurs années, avec l'Institut Astrée ;
- ✓ Diagnostiquer et émettre un avis sur un projet entrepreneurial, créé avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) ;
- ✓ Comprendre le paysage institutionnel et social de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, créé grâce au partenariat avec l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).



Session de formation à l'écoute, animée par l'Institut Astrée, à l'attention des bénévoles de la Région Seine & Ouest

Rapport D'ACTIVITÉ

La mission d'instructeur / parrain

Jacques NICOLAS, bénévole adjoint au Délégué du site-relais de Nancy, hébergé par VINCI ENERGIES, témoigne de son implication au sein de la Fondation de la 2^{ème} Chance, en particulier dans le cadre d'instructions de dossiers et de parrainage de lauréats.

« Pendant près de 40 ans, j'ai exercé mon activité professionnelle dans le secteur bancaire. A l'heure de la retraite, je ne souhaitais pas rester inactif. J'ai alors décidé de m'engager dans le bénévolat au sein de l'association ECTI, spécialisée dans le Bénévolat Senior de Compétences.

L'un de mes collègues m'a parlé de la Fondation de la 2^{ème} Chance et j'ai tout de suite été volontaire pour devenir instructeur et parrain avec d'autres. En 2017, quand l'occasion s'est présentée, j'ai accepté avec enthousiasme de reprendre l'activité de délégué adjoint sur le site-relais de Nancy.

Dans mon ancien métier de banquier, j'avais eu à gérer des situations difficiles de clients qui avaient des problèmes de santé, de famille, de logement ou



qui se retrouvaient sans emploi. J'ai tout de suite vu que la Fondation de la 2^{ème} Chance pouvait venir en aide à des personnes en difficulté, qui souhaitaient s'en sortir et rebondir. Je trouvais intéressant de pouvoir les aider en leur apportant un soutien tant moral que financier.

La réaction des candidats est toujours bonne, car au moment où ils sont en difficulté, un organisme et des bénévoles peuvent leur venir en aide et les accompagner dans leur projet. C'est le sens de l'engagement des parrains qui œuvrent pour la Fondation de la 2^{ème} Chance.

Je travaille en collaboration avec mes collègues d'ECTI et je les sollicite en fonction de leurs connaissances et de leurs centres d'intérêt. Cela permet aux lauréats d'avoir un accompagnement plus proche et souvent un partage de compétences.

Les bénéficiaires sont très reconnaissants envers la Fondation de la 2^{ème} Chance. Les voir repartir ou se lancer dans une nouvelle vie nous apporte énormément de satisfaction sur le plan personnel.

Par ailleurs, en ma qualité de délégué de site adjoint, j'organise des réunions (quand cela est possible) ou je participe à des manifestations afin de faire connaître la Fondation, par exemple au sein des services sociaux du Conseil Départemental 54 ou de Pôle Emploi. Ce sont souvent eux qui prennent le relais en incitant les porteurs de projet à solliciter la Fondation de la 2^{ème} Chance. >>>

Les bénévoles des sites-relais



2chance

Rapport D'ACTIVITÉ

3. L'équipe du siège de la Fondation

Il est important de rappeler que les coûts de fonctionnement du siège de la Fondation (salaires des permanents, loyers, coûts informatiques et de frais généraux) sont supportés, depuis l'origine, par le Groupe Bolloré, de même que les coûts des sites-relais sont pris en charge par les entreprises partenaires qui les hébergent.

Cette disposition exceptionnelle permet à la Fondation de redistribuer à ses lauréats environ 95% de ses ressources.

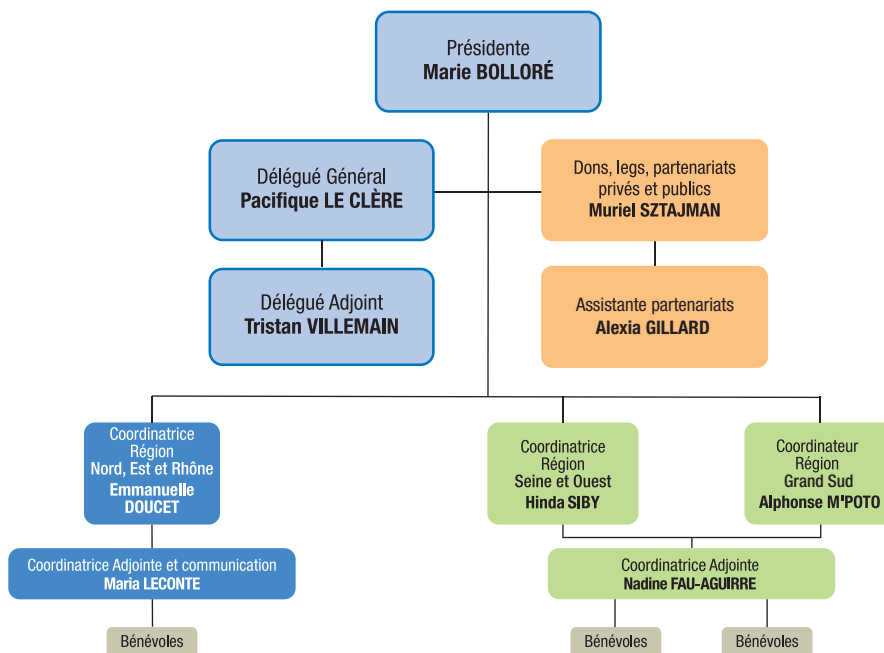
Au siège, le Délégué Général, animait en 2020 une équipe de 7 salariés, mis à disposition par le Groupe Bolloré ainsi que 5 bénévoles.

Les sites-relais, regroupés en régions, sont sous la responsabilité de trois coordinateurs, assistés de deux adjointes.

Les collaborateurs de l'équipe du siège ont également en charge :

- le suivi des dons, legs et partenariats privés et publics ;
- la communication ;
- la « mémoire vivante », c'est-à-dire le suivi de nos lauréats.

Organigramme au 31 décembre 2020



L'équipe du siège de la Fondation



Coordinatrice adjointe
Maria LECONTE



Coordinatrice adjointe
Nadine FAU-AGUIRRE



Rapport D'ACTIVITÉ

Monique LEDEY



Gérard TIRANT



Patrick CATILLON



Michel MORDAN



Cinq bénévoles consacrent une part de leur temps à la Direction de la Fondation.

Avec le coordinateur régional, collaborateur « permanent » du siège de la Fondation, le bénévole pré-instructeur étudie l'éligibilité des dossiers transmis par les porteurs de projet au regard des critères de la Fondation (âge ; réelle situation de précarité, faisant suite à un ou plusieurs « accidents de vie » ; volonté de mener à bien un projet de rebond de vie pérenne ; recherche effective d'autres moyens de financement au service du projet...).

Il vérifie que le dossier est complet et émet un premier avis sur la viabilité et l'éligibilité du projet : pertinence de la formation au regard des débouchés possibles,

solidité du projet de création d'activité. Il le valide avec le coordinateur régional.

Dans ce cadre, il peut être amené à prendre contact avec le porteur de projet et/ou avec les organismes sociaux ayant participé au montage du dossier (Pôle Emploi, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale,...) afin d'éclairer et d'étayer sa position sur la demande.

De par sa mission, il peut également être conduit à attirer l'attention, sur certains points de vigilance, de l'équipe d'instructeurs qui prendra ensuite le relais du dossier.

Pour les dossiers non acceptés à ce stade, il peut faire des propositions de réorientation.

Les bénévoles du siège de la Fondation



Michèle COROLLEUR, bénévole pré-instructrice pour la Région Grand Sud, parle de sa mission et de son expérience au siège social de la 2^{ème} Chance.

« J'ai effectué toute ma carrière professionnelle chez HSBC, tout d'abord comme Analyste Financière puis Responsable crédit et enfin en qualité de Crédit Manager. »

Au cours de ce parcours mon ADN a été l'analyse, la synthèse et la prise de décision, ce qui m'a conduite à la Fondation 2^{ème} Chance, que j'ai connue lors d'une réunion organisée par HSBC pour les futurs retraités.

Il était essentiel pour moi de garder une activité à caractère professionnel. En effet, même si j'apprécie le fait d'aller à la piscine, faire du golf, m'occuper de mes petits-enfants, je ne voulais absolument pas me couper de la vie active.

Avec la Fondation de la 2^{ème} Chance, j'ai découvert le secteur social et le monde associatif que je ne connaissais pas, car ma vie personnelle et professionnelle ne me laissait pas de loisir pour une activité supplémentaire.

Je suis donc devenue bénévole à la Fondation de la 2^{ème} Chance en 2010 en tant que pré-instructrice pour la Région "Grand Sud". Il s'agit donc pour moi d'étudier les dossiers que nous adressent les porteurs de projet afin de vérifier si les critères d'éligibilité à la Fondation sont respectés. Si tel est le cas ces dossiers sont adressés aux Délégués de Site qui se chargeront, avec leurs équipes de bénévoles, de l'instruction.

Etre bénévole à la Fondation de la 2^{ème} Chance m'émeut infiniment car j'ai découvert les drames, les violences auxquels de nombreuses personnes sont confrontées, mais surtout leur faculté de résilience qui leur permet de "rebondir".

Et sincèrement, je suis fière de les aider en participant à cette chaîne qui leur "remet le pied à l'étrier". Bien sûr, je sais qu'un petit nombre ne réussira pas à se réinsérer mais la plupart y arriveront et j'y aurai participé très très modestement. »



Michèle, Gérard, Patrick et Madame Simonne Giraud



Rapport D'ACTIVITÉ

4. Les Comités d'Agrément

Les Comités d'Agrément régionaux constituent les charnières opérationnelles entre les régions et le Conseil d'Administration.

Le nombre croissant des dossiers de rebonds de vie soumis au Conseil, à chacune de ses réunions, a conduit ce dernier à décider, depuis 2011, d'une

mesure de simplification et de rapidité de traitement en déléguant aux Comités d'Agrément un pouvoir de décision, en lieu et place de leur pouvoir d'avis.

Dès qu'apparaît la moindre hésitation, le dossier est obligatoirement soumis à l'arbitrage du Conseil d'Administration.



*Dominique Pinteaux-Genevray
et Bertrand Cousin, membres du
Comité d'Agrément du Nord, Est & Rhône*



*Dominique Pinteaux-Genevray
et Emmanuelle Doucet,
Coordinatrice régionale*

Les Comités d'Agrément



Monsieur Régis CAMUS, Membre du Comité d'Agrément de la Région Nord, Est & Rhône, témoigne de son engagement au sein de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

« Après un baccalauréat de technicien en biochimie, j'ai préparé un diplôme national d'œnologie à la faculté de Sciences de Reims.

Une première expérience de 17 ans dans le monde du Champagne chez JACQUART, comme Œnologue, puis Chef de Caves. Début 1994, je suis engagé par le groupe REMY COINTREAU pour les marques de Champagnes PIPER HEIDSIECK et CHARLES HEIDSIECK en qualité de Directeur Vignes et Vins tout en étant Chef de Caves de ces deux marques internationales.

J'ai connu la Fondation de la 2^{ème} Chance car la Maison de Champagne PIPER HEIDSIECK fait partie des entreprises partenaires ainsi que le Groupe REMY COINTREAU. Mon ami, et ancien collègue, Bertrand COUSIN, animateur du site-relais de Reims m'a demandé si je voulais être bénévole lors de ma semi-retraite.

C'est ainsi que, depuis février 2017, je participe activement au Comité d'Agrément de Reims pour la région Nord, Est et Rhône.

Personnellement, je préfère l'investis-

sement physique par rapport aux dons en numéraire d'où mon engagement dans la Fondation de la 2^{ème} Chance. Le premier comité était très important pour moi. Je souhaitais dans un premier temps me sentir à l'aise dans ce groupe. Très rapidement, je me suis rendu compte que nous étions tous complémentaires, et surtout bien en phase sur l'ensemble des dossiers à étudier.

Aujourd'hui une grande amitié est née entre nous. Et en cette période de pandémie, nous souffrons tous depuis plus d'un an, de ne plus nous réunir, les comités se réalisant uniquement par conférence téléphonique.

Nous avons tous hâte de nous retrouver pour mieux partager lors de ces Comités d'Agrément.

J'éprouve une véritable satisfaction à participer au rebond de personnes en grandes difficultés. Je découvre à chaque comité la détresse de certains candidats mais aussi leur volonté de rebondir pour retrouver rapidement leur indépendance et une certaine fierté de montrer leurs vraies valeurs.

Certains dossiers sont très lourds eu égard aux accidents de la vie. Il m'arrive très souvent d'étudier 4 à 5 dossiers et d'arrêter pour aller "prendre l'air". Faire partie de la Fondation de la 2^{ème} Chance est pour moi un petit investissement humain mais qui me permet de prendre conscience des difficultés qui nous entourent et que jusque-là je sous-estimais. »



Rapport D'ACTIVITÉ

5. Les Lauréats de la Fondation



Laurianne, 42 ans, a été lauréate de la Fondation en décembre 2018 pour son projet de création d'une activité de stratégie de communication par le film. Site-relais de POITIERS.

« Il y a de ces dates qui ne sont pas anodines. Ces dates qui marquent la naissance, d'autres la mort. Et il y a ces dates appelées le point bascule.

Le 9 mai 2011, mon père décède d'un cancer foudroyant. Il va m'emporter avec lui. Orpheline. Noyée dans le chagrin. Sans estime, sans force, je perds pied après m'être endettée pour lui payer des funérailles dignes. Mes années dans le journalisme ne suffiront pas à me faire passer le cap. Je porte la vie qui va s'expulser de mon ventre. Je suis un zombie qu'on va également expulser de son appartement. En perte de repère, je ne le sais pas encore mais je suis sur un chemin initiatique.

A l'origine, il fallait me trouver. J'ai donc eu l'idée de faire quelque chose qui me ressemble. Créer une web série sur le territoire le plus vaste de la France, dont la superficie est celle de l'Autriche. Mettre en valeur donc la Nouvelle Aquitaine. Le terroir : le laboratoire des sciences humaines, de l'écologique et des innovations. Bref, le vivant, le vibrant. Tout ce qui m'avait été enlevé.

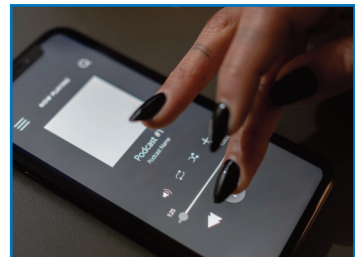
Sauf que je n'avais aucun matériel. Et que payer une boîte de production m'était impossible. Je n'arrivais pas à obtenir des aides financières pour fabriquer le numéro pilote qui était le passeport pour que des partenaires signent et rendent mon projet pérenne. C'est à nouveau un point bascule. C'est ici que la Fondation de la 2^{ème} Chance a cru en moi et j'ai été lauréate d'une bourse.

Malgré ce soutien financier et humain, je n'ai pas pu créer mon numéro pilote. Mais j'ai fait encore mieux. J'ai créé un Podcast : nouveau média ultra prisé dont je suis reconnue comme experte.

Le matériel, acheté grâce à l'aide de la Fondation de la 2^{ème} Chance, est mon matériel pro aujourd'hui. Et la magie a opéré. Je suis à ma juste place. Réalisatrice, auteure et productrice de contenu audio pour les entreprises.

Mais également la réalisatrice de "Il était une fois vers l'Ouest" qui raconte l'humain, le terroir, la terre et le coeur de la Nouvelle Aquitaine.

Mes petites réussites ont suscité l'intérêt des sociétés de production qui font appel à moi en voix off. Et j'ai même été repérée pour être doublure voix film. Si j'avais un message à faire passer ? On ne tombe pas pour se faire mal. On tombe dans la vie pour apprendre à voler encore plus haut et encore plus loin. »



Les Lauréats de la Fondation



Victor, 45 ans, a été lauréat de la Fondation en juin 2020 pour son projet de formation de télépilote professionnel de drone civil. Site-relais de AVIGNON.

« Dès les premiers jours de l'année 2015, j'ai vécu une importante dépression au cours de laquelle j'ai failli perdre la vie à plusieurs reprises.

Avec la force du désespoir, je me suis relevé peu à peu, en refusant toute aide financière.

Parallèlement à l'exercice de divers emplois alimentaires, je suis parvenu à devenir photographe agréé Google. J'ai ensuite déménagé plus au Sud et je me suis, malheureusement, associé à de mauvaises personnes qui ont abusé de ma confiance et sont parties avec mes idées et mes savoir-faire listés sur le site www.op360.fr.

Mon projet de technologie innovante et son développement étaient lancés et totalement autofinancés depuis 2017. De ce fait, des difficultés financières importantes ont fini par apparaître et m'ont contraint à devoir faire appel à l'aide de l'État, ne pouvant plus ni payer mon loyer, ni la pension alimentaire de mes enfants, ni même me nourrir.

Dans ce nouveau contexte de professionnel percevant le RSA, j'ai été suivi par une pépinière

d'entreprise, le RILE, qui m'a mis en relation avec la Fondation de la 2^{ème} Chance afin de financer une formation me permettant d'être autonome dans la partie de mon projet qui concerne le drone.

Grâce à la Fondation de la 2^{ème} Chance, le financement de ma formation a été totalement pris en charge, ce qui me permet de réaliser des missions de prises de vues en intérieur et aériennes de type photographique et vidéographique, au format standard et plus particulièrement au format 360°.

Je suis enfin également en mesure de poursuivre en toute indépendance la recherche et le développement de la technologie innovante i360 que j'ai créée en 2017.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à la Fondation de la 2^{ème} Chance pour cette aide financière, pour le précieux soutien ainsi que la grande qualité d'écoute que je reçois de la part de Monsieur MOLERA, mon parrain, depuis notre rencontre. »





Emilie, 41 ans, a été lauréate de la Fondation en décembre 2019 pour son projet de création d'un centre ayurvédique. Site-relais de CLERMONT-FERRAND.

« J'ai déjà été entrepreneur, mais une grave maladie, couplée à la naissance de mon premier enfant et au départ de son père, ont soudainement mis fin à mon activité, n'étant plus en mesure de la poursuivre.

J'ai bénéficié du RSA pendant un temps puis j'ai travaillé assidument et, lorsque mon état de santé me l'a permis, j'ai pris la décision de bâtir un nouveau projet de création d'entreprise. Pour le financer, partant de rien, la Fondation de la 2^{ème} Chance m'a offert la possibilité de faire de mon projet une réalité.

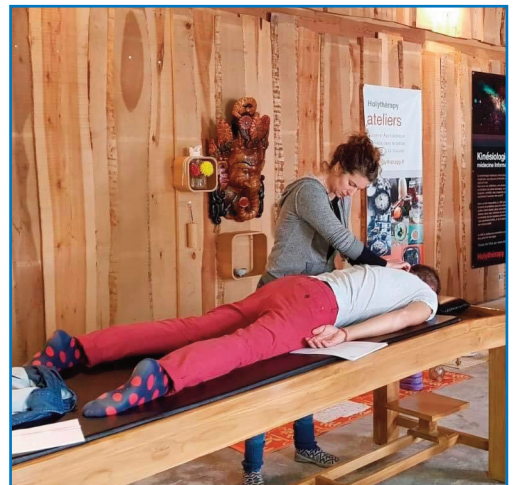
Pôle Emploi m'a dirigée vers le PLIE. Ce dernier m'a aidée à trouver les aides pour mener à bien mon projet. C'est ainsi que m'ai été mise en relation avec la BGE (Boutiques de Gestion) pour mon étude de marché et pour m'aider à faire mes demandes de financements auprès d'Auvergne Active, des banques et de la Fondation de la 2^{ème} Chance.

J'ai rencontré Jeannine BARRUBES, qui allait être ma marraine après l'agrément de mon dossier, qui m'a aidée à combler les points faibles de mon projet et à faire ma demande de

financement. L'étape des banques fut la plus difficile. Je me suis sentie, dans cette période, très soutenue par ma marraine.

J'ai ouvert mon entreprise 2 semaines avant le premier confinement. Malgré toutes les difficultés occasionnées par la crise sanitaire actuelle, mon entreprise tient bon. Je propose des consultations en kinésiologie et en médecine Ayurvédique et des massages. Les cours de Yoga sont toujours proscrits, mais tout indique que mon entreprise saura prospérer, en temps voulu.

J'ai vraiment hâte de pouvoir exploiter son plein potentiel et de pouvoir enfin me rémunérer. Sans la Fondation de la 2^{ème} Chance, rien n'aurait été possible. »



Les Lauréats de la Fondation



Yasmina, 46 ans, a été lauréate de la Fondation en septembre 2019 pour son projet de formation en management des organismes d'insertion. Site-relais de NANCY.

« J'étais encore étudiante lorsque j'ai eu mon 1^{er} enfant. Il a été malade et nécessitait une présence continue à ses côtés. De ce fait, j'ai été dans l'obligation d'abandonner mes études. Je n'ai pu les reprendre que lorsqu'il a été guéri et j'ai dû, par la même occasion, rechercher un emploi. Entre temps, j'ai eu deux autres enfants. J'ai occupé divers postes en intérim, puis j'ai été embauchée dans un call center.

En fait, je faisais un travail "alimentaire". Sans diplôme, je ne pouvais trouver un poste correspondant à mes attentes.

Mon dernier fils souffre d'un trouble du développement, et il aura toujours besoin de soutien. J'ai alors décidé de reprendre mes études pour finaliser ma formation afin de pouvoir lui assurer mon aide tout au long de sa vie.

En instance de divorce, mes revenus étaient modestes. Mon projet étant de trouver à terme un travail dans l'insertion, j'ai utilisé mes droits au FONGECIF et pris un congé sans solde. La Fondation de la 2^{ème} Chance a accepté de m'accompagner dans mon projet en prenant en charge une partie des frais de formation.

J'ai obtenu mon diplôme de Management des Organismes d'Insertion fin octobre 2020 et je suis à la recherche d'un emploi.

La période actuelle ne facilite pas les choses, mais je continue à passer des entretiens, tout en travaillant comme conseillère dans un call center. Mon idée serait de créer une société spécialisée dans la hotline entre fournisseurs de logiciels et centres d'appels. Elle pourrait aussi dispenser des formations au numérique dans les quartiers et dans les associations. C'est aussi ma façon de favoriser l'insertion des plus démunis. »



Yasmina et son parrain, Jean-Paul Gaillot



Catherine, 51 ans, a été lauréate de la Fondation en juillet 2020 pour son projet de création d'un lieu de ressourcement pour les personnes fragilisées par la maladie. Site-relais de NANTES.

« Touchée par la maladie, je me suis retrouvée loin de l'emploi car, en situation de handicap, les employeurs ne nous font plus confiance. Alors mon parcours m'a conduite vers un nouveau métier : dermographe en réparation des cicatrices et des mamelons.

J'ai commencé à mûrir mon projet au moment de ma reconstruction, période pendant laquelle j'ai constaté le manque qu'il y avait pour nous, les femmes atteintes d'une mastectomie (ablation chirurgicale partielle ou totale du sein).

Je voulais cacher les traces de la maladie, alors j'ai fait appel à une amie, car seule, c'était compliqué en raison des nombreuses difficultés pour avoir accès à l'emprunt et à la formation adéquate. Il a fallu se battre pour arriver à convaincre les différentes structures.

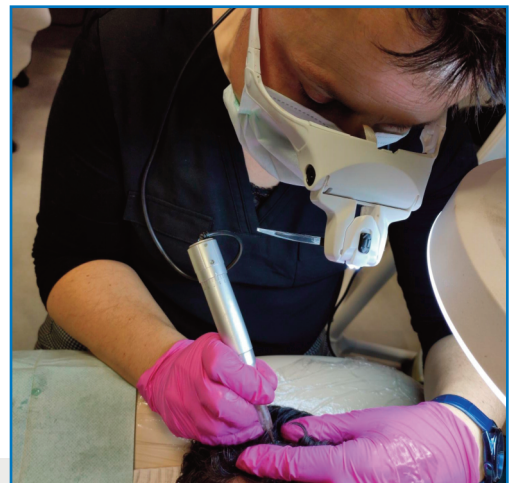
C'est là que j'ai fait appel à la Fondation de la 2^{ème} Chance, où j'ai reçu un accueil très chaleureux, ce qui m'a boosté encore plus. Pôle Emploi m'avait aidée pour la première partie de ma formation. Néanmoins, il fallait que je finalise le dernier module qui me manquait. C'est à ce moment-là que la Fondation m'a accordé son

soutien en finançant la formation qui me permettrait de créer mon activité. J'ai également été accompagnée par des bénévoles que je remercie.

Aujourd'hui, je suis dermographe. Grâce aux techniques acquises pendant ma formation, je cache les traces de la maladie, j'embellis le corps par un tatouage avec du pigment médical, je cache les cicatrices, je refais les mamelons, je reprends les personnes qui ont perdu leur cheveux, etc...

A ce jour, je ne peux pas dire que j'arrive réellement à vivre de mon activité. La crise de la COVID-19 m'a contrainte à fermer mon établissement. Mais, depuis le mois de janvier 2021, l'activité reprend et j'y crois. Je suis soutenue par l'ensemble des structures médicales autour de moi.

Si j'ai un message à faire passer, c'est de ne jamais baisser les bras. Malgré les parcours parfois difficiles, il faut les utiliser comme une force pour rebondir, et nous avons la chance, en France, d'avoir des soutiens. »



Les Lauréats de la Fondation



François, 50 ans, a été lauréat de la Fondation en février 2020 pour son projet d'ouverture d'un cabinet d'orientation et de coaching, EnQuête 2 Soi, à Pau (Pyrénées-Atlantiques). Site-relais de GRENOBLE.

« A l'âge de 23 ans je suis rentré dans le secteur confessionnel comme religieux, puis prêtre. Ces années ont été riches, avec des missions variées en expatriation (Guinée-Conakry, Mexique), mais aussi douloureuses, au sein d'une communauté marquée par des tendances sectaires.

En 2014 j'ai décidé de m'éloigner de l'institution ecclésiastique en me formant aux ressources humaines (Master 2 et certification de coach professionnel). Cette reprise d'études m'a ouvert au métier de consultant en évolution professionnelle, comme salarié de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Très vite ma soif de liberté m'a fait désirer devenir entrepreneur. Le fil rouge de ma vie étant celui de l'accompagnement, j'ai pensé à l'orientation des jeunes et des professionnels. Il a fallu identifier une franchise partageant mes valeurs et capable de me former à des outils, comme celui du bilan de compétences. Le groupe Orient'Action a retenu mon attention, me proposant une installation dans le Sud-Ouest.

En janvier 2020, j'ai quitté la région Auvergne-Rhône-Alpes pour rejoindre le Béarn et y ouvrir à Pau mon cabinet d'orientation et de coaching : EnQuête 2 Soi. Aujourd'hui j'y propose des prestations de bilans d'orientation et de compétences, d'outplacement, de création/reprise d'entreprise, de coaching professionnel et de vie. Mon projet se développe, puisqu'en 2021 trois collaborateurs m'ont rejoint !

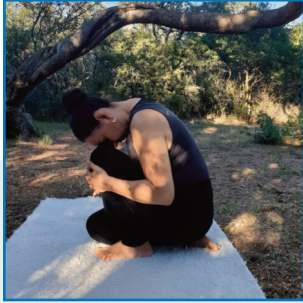
La Fondation de la 2^{ème} Chance m'a donné un vrai coup de pouce financier, indispensable pour un démarrage en pleine pandémie : MERCI !

Je suis fier du chemin parcouru, d'avoir osé dépasser beaucoup de limites apparentes. Aujourd'hui mon rêve serait d'ouvrir une maison d'hôtes pour y proposer non seulement le gîte et le couvert, mais aussi de vrais temps de pause propices à la réflexion, en bref une oasis où chacun peut être pleinement écouté et retrouver sa raison d'être ! »



*François (à droite) - Enquête 2 Soi, partenaire du Groupe Orient'Action
Tél. : 06 01 99 21 56 - francois.lamy@orient'action-groupe.com*





Itzel, 52 ans, a été lauréate de la Fondation en septembre 2018 pour son projet de formation de professeur de Yoga. Site-relais de VALENCE.

« Plusieurs raisons m'ont amenée à m'adresser à la Fondation de la 2^{ème} Chance. Pour commencer, un long parcours de combat contre une maladie pulmonaire (asthme) et un mal de dos aggravé par le métier que j'exerce (marchand ambulante). Sans oublier mon âge (52 ans), qui ne facilite pas les choses, ni ma situation économique ainsi que la barrière de la langue française, qui reste pour moi un obstacle, malgré mes considérables progrès.

Avec ma grande détermination à atteindre mes objectifs, le projet que j'ai décidé de bâtir a été réalisé en plusieurs étapes.

Premièrement, après avoir écouté les conseils de mon médecin, j'ai commencé à pratiquer le yoga. De là, les effets positifs sur mon corps et mon mental se sont fait ressentir. La passion envers le yoga est née.

Malgré cela, après m'être adressée à plusieurs organismes pour mettre mon projet en œuvre, je n'ai eu que des refus.

Seule la Fondation de la 2^{ème} Chance a accepté de m'aider financièrement mais également moralement car j'ai été très soutenue par mon parrain.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le début de l'année 2021 est bien compliqué. Mon activité de marchand ambulante est très ralentie et mon activité en tant qu'élève enseignante de yoga est suspendue.

Pour le moment, mon projet n'est pas abouti, ma fin de formation étant prévue pour avril 2022. D'un point de vue financier, c'est assez compliqué, cela ne me permet pas de vivre correctement pour l'instant.

Je suis malgré tout très fière, car je suis en train de réaliser mon objectif mais aussi de me sentir mieux dans ma peau et pour plus tard être plus stable économiquement.

J'aimerais finir par un chaleureux remerciement pour l'existence de structures telles que la Fondation de la 2^{ème} Chance qui permettent de donner une véritable "seconde chance" aux personnes en grande difficulté. Merci... »



Les Lauréats de la Fondation



Aurélie, 39 ans, a été lauréate de la Fondation en septembre 2020 pour son projet de création d'un atelier de rénovation et vente de mobilier ancien. Site-relais de NANCY..

« Je travaillais dans une grande surface de meubles de la région de Toul. J'avais un poste de responsable de la décoration, et cela me plaisait. Je travaillais beaucoup, mais un jour j'ai fait un burn-out, et commencé à souffrir de crises d'angoisse. A la suite de cela, j'ai dû arrêter de travailler, et je me suis donc retrouvée sans revenus.

Je ne pouvais plus retravailler dans le même domaine, et j'ai recherché dans une autre branche, notamment dans le commerce.

Entre temps, je continuais à m'intéresser au mobilier recyclé, et regardais des vidéos sur Facebook. Un jour j'ai rénové un fauteuil qui était destiné aux encombrants. En le transformant, j'ai découvert le plaisir de redonner vie à un objet ancien. Puis j'ai commencé à récupérer dans des déménagements ou des brocantes des meubles anciens que je transformais pour les revendre.

Mais pour aller plus loin, il me manquait un outil essentiel : une sableuse et un compresseur. Je vivais du RSA et j'avais peu de moyens. Pôle

Emploi m'a dirigée vers la Fondation de la 2^{ème} Chance, qui a accepté de m'aider en finançant l'acquisition du matériel nécessaire à mon activité. J'ai alors pu réaliser mon rêve et créer ma petite entreprise de rénovation de mobilier ancien.

Je me suis installée près de chez moi, dans une « couveuse » d'entreprises, afin de démarrer ma nouvelle activité. Pour me faire connaître, j'ai aussi créé un site internet : www.facebook.com/mapetiterecyclierietoul

Depuis le 1^{er} avril, j'ai le statut d'auto-entrepreneur. Je profite de la tendance actuelle qui est de ne pas jeter et essayer de redonner une seconde vie à des objets ou meubles anciens en les relookant, les modernisant.

Ma vie est transformée, et je vis en totale autonomie. Les débuts sont difficiles, mais j'y gagne en qualité de vie.

Si je devais donner un conseil à d'autres personnes, je dirais "qu'il ne faut pas avoir peur de se lancer". »



Aurélie et son parrain, Daniel Henriquel





Angélique, 37 ans, a été lauréate de la Fondation en juillet 2020 pour son projet de création d'une école de conduite et de sécurité routière. Site-relais de DREUX.

« A l'âge de 20 ans, on m'a diagnostiqué une spondylolythésis (affection du squelette humain, caractérisée par le glissement d'une vertèbre en avant de la vertèbre située en-dessous d'elle ou en arrière).

L'annonce, par les médecins, a été directe et violente : "votre colonne se coupe en 2, ne faites plus de sport, ne portez plus de charges lourdes et attention aux mouvements effectués, sinon c'est le fauteuil roulant".

Depuis ce jour ma vie n'a plus été la même. Cela n'y paraît pas mais le moindre mouvement ou geste doit être surveillé. Ma vie tourne autour de ma maladie.

Pas facile, dans ces conditions, de trouver un métier qui se conjugue avec une telle maladie. Quand j'ai mis le pied dans le métier d'enseignante de la conduite, j'ai su que c'était ma vocation. J'ai eu quelques désillusions concernant mes premiers employeurs et je voulais changer cela.

Mais, se lancer seule, n'est pas une décision facile. J'ai rencontré mon associée Isabelle pendant notre formation d'enseignantes de la conduite et nous sommes devenues amies. Nous

avons en tête la même idée et tout naturellement nous avons décidé de nous associer. La Fondation de la 2^{ème} Chance nous a apporté un soutien financier et une base solide. Nous avons pu avancer un peu plus sereinement et voir plus loin.

Aujourd'hui, nous sommes nos propres patronnes, nous travaillons pour nous et pour nos clients. Notre projet est lancé et nous faisons tout pour le faire vivre et grandir. Notre société me permet de me verser un salaire, certes un SMIC, mais cela est ma volonté afin d'assurer la pérennité de notre activité. Isabelle se versera un salaire à la fin de ses droits Pôle Emploi en octobre.

Nous avons franchi le pas et, bien que cela soit un travail de longue haleine nous apportant peu de repos, nous ne regrettons rien. Notre satisfaction comme notre réussite passe par celle de nos clients.

Si je devais transmettre un message, ce serait d'encourager tout un chacun à se lancer et de ne pas s'arrêter aux limites que la société nous fixe. Vous pouvez tout si vous le souhaitez, alors go ! »



Les Lauréats de la Fondation

Kamila, 22 ans, a été lauréate de la Fondation en avril 2019 pour son projet de formation au CAP d'Esthétique. Site-relais de METZ.

« J'ai vécu, pendant ma jeunesse, dans un milieu familial difficile marqué par le chômage, les problèmes financiers et malheureusement la violence.

J'ai obtenu un baccalauréat professionnel mais j'ai dû abandonner mes études pour trouver des petits boulots afin de participer au financement des dépenses familiales. Cette situation, sans avenir professionnel, m'a profondément marquée et je suis tombée en dépression.

Après une remise en question, je me suis orientée vers les métiers des soins esthétiques. Je n'ai pas trouvé de stage d'apprentissage en raison de mon âge. Je n'ai pas abandonné mon projet et, avec beaucoup de volonté, j'ai commencé à m'auto-former sur internet et à m'entraîner en pratique sur des amies.

Sans solution financière pour mon CAP, j'ai rencontré une conseillère de la mission locale qui m'a orientée, dans un premier temps, vers le dispositif « parcours confiance ». J'ai effectué plusieurs stages en salons d'esthétique qui ont bien sûr encore conforté mon choix d'orientation professionnelle.

Ma conseillère m'a ensuite dirigée vers la Fondation de la 2^{ème} Chance grâce à laquelle j'ai obtenu le financement de ma formation. J'ai saisi cette opportunité et j'ai obtenu mon CAP en juin 2020 avec une excellente moyenne.

J'ai dû reporter mon projet de création d'un institut de beauté en raison de la crise COVID et par manque de ressources financières. J'ai donc recherché un emploi et j'ai rapidement obtenu un contrat dans un établissement d'un grand groupe de parfumerie.

Pendant mon CAP, j'ai repris le goût des études et je me suis mise à rêver d'une poursuite de



ma formation pour l'obtention d'un diplôme supérieur. Mon parrain de la Fondation m'a fortement encouragée dans cette voie. J'ai donc recherché avec détermination une entreprise pouvant m'accueillir en contrat de qualification. En octobre dernier, la responsable

de la parfumerie où je travaille m'a signalé l'ouverture d'un poste d'alternante esthétique au sein du groupe NOCIBE. Elle a transmis ma candidature à la direction régionale qui m'a fait confiance et m'a accordé ce poste.

J'ai la chance, en cette période de pandémie, de suivre cette formation et de ne pas subir la contraction du marché de l'emploi.

Aujourd'hui, je suis très fière de mon parcours et je suis très reconnaissante envers la Fondation de la 2^{ème} Chance sans le soutien de laquelle je n'aurais pas pu concrétiser mon rêve professionnel. Je veux me montrer digne de la confiance placée en moi et si les circonstances le permettent d'envisager d'aller encore plus loin jusqu'à la licence pro spécialisée en esthétique.

Merci encore... >>



Rapport **FINANCIER**

Rapport Financier sur Les comptes 2020

Les faits marquants de l'exercice 2020

Depuis 1998, date de création de la Fondation, à la fin de l'exercice 2020, plus de 8 200 lauréats ont bénéficié de coups de pouce, pour un montant total de plus de 31,5 M€.

En 2020, la Fondation a renouvelé le mandat de ses commissaires aux comptes.

Les lauréats sont dorénavant informés qu'un délai de 3 ans maximum, et sous conditions, est accordé pour l'utilisation des montants alloués par la Fondation.

Les faits marquants survenus depuis la clôture des comptes

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2020, la situation, dans le contexte épidémique actuel, reste incertaine. A ce stade, les impacts sur l'activité ne sont pas significatifs.

Compte tenu du mode de financement stable de la Fondation, l'hypothèse de continuité d'exploitation n'a pas lieu d'être remise en cause.

Le fonctionnement de la Fondation de la 2^{ème} Chance

En 2020, la Fondation a fonctionné grâce à l'engagement de près de 1 000 instructeurs et parrains actifs de la Fondation, répartis sur cinquante-cinq sites et, à fin 2020, 7 salariés sont mis à disposition de la Fondation par le Groupe Bolloré.

Les charges de fonctionnement sont supportées directement par le Groupe Bolloré, qui met à la disposition de la Fondation des locaux à Suresnes, et rémunère les salariés permanents. Le Groupe prend également en charge les frais d'organisation des réunions du Conseil d'administration, des Délégués de

sites, des salons divers, et les frais de réalisation des supports de communication (publications, lettres d'information ...).

La Fondation, quant à elle, assure le financement des "coups de pouce" accordés aux lauréats et les coûts liés :

- aux missions des bénévoles (frais de déplacement, indemnités versées aux grandes associations de bénévoles...);
- au contrôle externe des comptes.

Le bilan au 31 décembre 2020

Pour satisfaire aux obligations nécessaires à la reconnaissance d'Utilité Publique, un montant de fonds de dotation non consommable de 1 000 K€ a été constitué aux termes d'un acte notarié signé le 15 février 2006. Il a été entièrement supporté par le Groupe Bolloré.

Compte tenu du report à nouveau de 2 944 K€, du résultat de l'exercice 2020 de - 179 K€ et du fonds de dotation de 1 000 K€, les fonds propres s'élèvent à 3 765 K€ au 31 décembre 2020.

Les fonds dédiés et reportés sur les exercices futurs s'élèvent à 133 K€.

La trésorerie globale de la Fondation est toujours largement positive et s'élève à 3 884 K€ au 31 décembre 2020.

Les créances de la Fondation s'élèvent à 75 K€ au 31 décembre 2020 et concernent des dons à recevoir Autolib.

Les dettes de la Fondation s'élèvent à 62 K€ au 31 décembre 2020 et concernent principalement les dettes vis-à-vis des tiers ainsi que les lauréats primés.

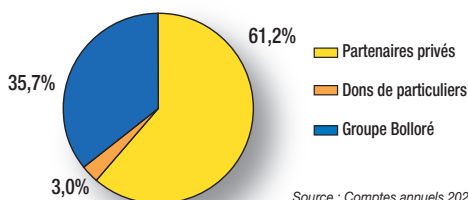
Les Engagements Hors Bilan pris auprès des lauréats représentent un montant estimé à environ 668 K€. Celui-ci a été corrigé des projets réalisés et ceux supérieurs à 3 ans et portent sur plus de 300 lauréats.



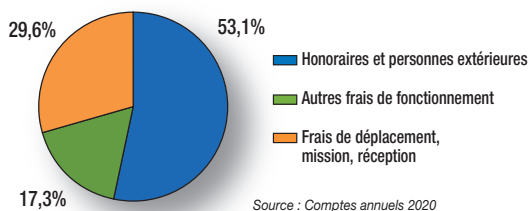
Le compte de résultat 2020

Les dons et subventions reçus par la Fondation en 2020 sont de 560 K€ contre 1 842 K€ en 2019, représentant une diminution de 70 %, expliquée principalement par le don exceptionnel de 1 000 K€ perçu en décembre 2019 et la crise sanitaire.

Ils se répartissent de la façon suivante :



Les frais de gestion supportés directement par la Fondation représentent seulement 6 % des dons et subventions reçus. Ils s'élèvent à un montant de 34 K€ en 2020, en diminution de 28 % par rapport à 2019. Ils se répartissent comme suit :



Les aides versées aux lauréats sont en diminution de 14 % en 2020 à 745 K€ contre 868 K€ fin 2019. Ces aides représentent 133 % des dons reçus en 2020 contre 103 % en 2019 (dons reçus corrigés du montant exceptionnel de 1 000 K€ pour 2019).

Les aides versées en 2020 concernent :

- les lauréats primés en 2020 pour un montant de 334 K€
- les lauréats primés les années antérieures pour un montant de 411 K€

En 2020, des dons affectés à des projets dédiés ont été reçus par un partenaire, la société Vivendi, pour un montant de 15 K€. Ces projets ont donné lieu à l'utilisation de 56 K€ de fonds dédiés antérieurs. Les aides restant à verser s'élèvent dorénavant à 133 K€.

Le résultat exceptionnel est nul.

Ainsi, le résultat net de la Fondation présente un déficit de -179 K€ au 31 décembre 2020 contre un bénéfice de 753 K€ au 31 décembre 2019.

Les contributions volontaires du Groupe Bolloré s'élèvent à 730 K€ en 2020 contre 714 K€ en 2019. Elles concernent la mise à disposition gratuite des locaux de la Fondation à Suresnes et la mise à disposition du personnel. L'écart provient de l'embauche d'une apprentie.

Rapport FINANCIER

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2020

Le compte d'emploi des ressources 2020 présente les ressources de l'exercice 2020 par origine pour un montant total de 794 K€ correspondant aux dons pour 480 K€ et aux mécénats pour 80 K€, à l'utilisation des fonds dédiés pour 55 K€ et à la perte de (179 K€).

Ces ressources disponibles ont été employées sur l'exercice :

- aux actions réalisées par la Fondation (762 K€), comprenant les aides financières versées pour (745 K€) augmentées des honoraires spécifiques destinés aux actions réalisées par la Fondation pour (17 K€) ;
- aux frais de fonctionnement supportés directement par la Fondation (17 K€) ;
- au report des fonds dédiés de l'exercice (15 K€).

Conclusion

La Fondation a reçu, en 2020, 560 K€ au titre de dons et subventions, et utilisés 55 K€ de fonds dédiés pour :

- l'attribution des subventions et des aides aux lauréats à hauteur de 745 K€ ;
- les reports en fonds dédiés de 15 K€ ;
- les frais de gestion d'exploitation et exceptionnels à hauteur de 34 K€ ;

ce qui explique la baisse des réserves à hauteur de - 179 K€.

Le faible volume des frais de fonctionnement (hors aides versées aux lauréats et reports en fonds dédiés) supportés directement par la Fondation s'explique par la prise en charge par le Groupe Bolloré de la majeure partie de ceux-ci, à hauteur de 730 K€ pour l'exercice 2020, représentant 95 % des frais nécessaires au fonctionnement de la Fondation en 2020.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie globale de la Fondation est positive de 3 884 K€.

Cette trésorerie représente :

- le montant du fonds de dotation libéré pour 1 000 K€ ;

- le montant des dettes à court terme soit 62 K€ ;
- le montant des engagements pris auprès des lauréats et non encore engagés comptablement et financièrement pour un montant estimé à environ 668 K€ ;
- le solde de trésorerie disponible de 2 153 K€ représente plus d'une année de fonctionnement de la Fondation, ce qui correspond au souhait du Conseil d'administration.

La Fondation poursuit toujours ses efforts, d'une part, pour réduire les frais de gestion conformément aux souhaits exprimés par le Conseil d'administration, et d'autre part, pour trouver de nouveaux donateurs.

J'ai effectué mes diligences avec l'aide de Madame Mélanie Segard, diplômée d'expertise-comptable.

Fait à Paris,
Le 27 mai 2021



Le trésorier
René RICOL

Bilan au 31/12/2020 (en euros)

ACTIF	31/12/20	31/12/19	PASSIF	31/12/20	31/12/19
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
	-	-	Fonds associatif sans droit de reprise		
Immobilisations incorporelles	-	-	Fonds propres statutaires	1 000 000	1 000 000
Immobilisations corporelles	-	-	Fonds associatif avec droit de reprise	-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	Report à nouveau	2 943 568	2 191 018
			Excédent ou déficit de l'exercice	(178 944)	752 550
Immobilisations financières	-	-	Situation nette (sous total)	3 764 624	3 943 568
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	TOTAL DES FONDS PROPRES	3 764 624	3 943 568
			TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	133 205	173 943
			TOTAL PROVISIONS	-	-
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
Créances	75 000	90 000	Fournisseurs et comptes rattachés	51 166	62 331
Valeurs Mobilières de Placement	-	-	Tiers mandatés	40 479	47 621
			Fournisseurs	10 687	14 709
Disponibilités	3 884 299	4 106 704	Autres dettes	11 297	17 833
			Lauréats	11 297	16 952
			Bénévoles	-	1 241
Charges constatées d'avance	993	971	Produits constatés d'avance		-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 960 292	4 197 675	TOTAL PASSIF CIRCULANT	62 463	80 164
TOTAL ACTIF	3 960 292	4 197 675	TOTAL PASSIF	3 960 292	4 197 675



Rapport FINANCIER

Compte de résultat au 31/12/2020 (en euros)

RUBRIQUES	31/12/20	31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits de tiers financeurs	559 814	1 842 297
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	559 814	1 842 297
Dons manuels	479 814	1 682 157
Mécénats	80 000	160 140
Utilisations des fonds dédiés	55 738	-
Autres produits	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	615 552	1 842 297
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	34 428	48 066
Fournitures diverses	40	61
Entretien des immeubles	627	612
Assurance multirisque	1 285	1 338
Frais de publication	50	100
Affranchissement, courrier, téléphone, frais de transport	14	34
Autres honoraires	17 000	24 280
Honoraires commissaires aux comptes	1 293	1 287
Cadeau (inférieur à 69 € TTC)	622	-
Transport	14	-
Frais de mission tiers extérieurs	7 903	16 742
Frais réception	2 280	2 686
Frais et commissions bancaires	464	328
Cotisations	600	600
Formations (Parrains et instructeurs)	2 201	-
Pertes de change s/créances et dettes	34	-
Aides financières	745 069	867 844
Reports en fonds dédiés	15 000	173 943
Autres charges	-	-
Droits d'auteur et licences	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	794 496	1 089 852
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	752 445

Compte de résultat au 31/12/2020 suite [en euros]

RUBRIQUES	31/12/20	31/12/19
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	105
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	105
CHARGES FINANCIERES		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-	-
2- RÉSULTAT FINANCIER	-	105
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	(178 944)	752 550
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	-
Participations des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	615 552	1 842 402
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	794 496	1 089 852
EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(178 944)	752 550
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature (mise à disposition de personnel et de locaux par Bolloré)	729 579	713 912
Bénévolat		
TOTAL	729 579	713 912
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	206 708	222 352
Prestations en nature	522 871	491 561
TOTAL	729 579	713 912



Rapport FINANCIER

Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2020 (en euros)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	479 814	479 814	1 682 157	1 682 157
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	80 000	80 000	160 140	160 140
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	105	105
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDOS DEDIES ANTERIEURS	55 738	55 738		
TOTAL	615 552	615 552	1 842 402	1 842 402
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	762 069	762 069	892 124	892 124
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		-		-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 428	17 428	23 786	23 786
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDOS DEDIES DE L'EXERCICE	15 000	15 000	173 943	173 943
-				
TOTAL	794 496	794 496	1 089 852	1 089 852
EXCEDENT OU DEFICIT	(178 944)	(178 944)	752 550	752 550

Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2020

suite (en euros)

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	729 579	729 579	713 912	713 912
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
			-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature			-	
Dons en nature			-	
TOTAL	729 579	729 579	713 912	713 912
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	729 579	729 579	713 912	713 912
TOTAL	729 579	729 579	713 912	713 912



Rapport FINANCIER

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2020 (en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	-	-	F1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	762 069	892 124	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		-	- Dons manuels	479 814	1 682 157
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	80 000	160 140
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		105
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
1 Frais d'appel à la générosité du public					
2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	17 428	23 786			
TOTAL DES EMPLOIS	779 496	915 909	TOTAL DES RESSOURCES	559 814	1 842 402
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
	15 000	173 943		55 738	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
	-	752 550		178 944	-
TOTAL	794 496	1 842 402	TOTAL	794 496	1 842 402
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
				2 943 568	2 191 018
			(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
				(178 944)	752 550
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
				2 764 624	2 943 568

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2020 suite (en euros)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2020	2019			2020	2019
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France				Bénévolat			
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature			
				Dons en nature			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS							
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
		729 579	713 912				
TOTAL		729 579	713 912	TOTAL		729 579	713 912



FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2020	2019
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		173 943	-
(-) Utilisation		55 738	-
(+) Report		15 000	173 943
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		133 205	173 943

Rapport FINANCIER

Tableau de variation des fonds propres (en euros)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000							1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	2 191 018	752 550	752 550					2 943 568
Excédent ou déficit de l'exercice	752 550	(752 550)	(752 550)	-	-	(178 944)	(178 944)	(178 944)
								-
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	3 943 568	-	-	-	-	(178 944)	(178 944)	3 764 624

Tableau de variation des fonds dédiés au 31/12/2020 (en euros)

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)	173 943	15 000	188 943	55 738	-	133 205	133 205
- AUTOLIB 2019	69 400	-	69 400	33 151		36 249	36 249
- AUTOLIB 2020-2021	75 000	-	75 000	-		75 000	75 000
- CARREFOUR 2019	29 543	-	29 543	22 587		6 956	6 956
- VIVENDI 2020		15 000	15 000	-		15 000	15 000
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	173 943	15 000	188 943	55 738	-	133 205	133 205

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Tableaux de rapprochements au 31/12/2020 (en euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du Public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	17 000	-	-	-	-	17 428	-	-	-	-	34 428
Aides financières	745 069	-	-	-	-	-	-	-	-	-	745 069
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	15 000
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	762 069	-	-	-	-	17 428	-	-	15 000	-	794 496

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	206 708	206 708
Prestations de services	-	-	-	522 871	522 871
Personnel bénévole	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	729 579	729 579



Rapport FINANCIER

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1 - Objet

La Fondation de la Deuxième Chance a pour but d'aider et d'accompagner des personnes confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, cumulatives, générant une réelle situation de précarité.

Le « coup de pouce 2^{ème} chance » qui leur est accordé au terme d'une instruction rigoureuse leur permet de bénéficier d'une dotation financière et d'un parrainage professionnel et humain jusqu'au terme de la réalisation de leur projet de rebond de vie.

La Fondation de la Deuxième Chance soutient deux natures de projet, la formation ou la création/reprise d'activité.

Faits marquants de l'exercice

Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, la situation dans le contexte épidémique reste incertaine. Cependant, les impacts dans les comptes ne sont pas significatifs. Bien que l'épidémie soit susceptible d'affecter certaines de nos activités, à ce stade, cet évènement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs qui leur sont dédiés.

La Fondation met en effet en place des mesures appropriées pour ses lauréats et bénéficie du soutien de ses partenaires et du groupe Bolloré.

Dans ce contexte, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue.

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03 ainsi qu'à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable, en tenant compte des dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à la valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les produits d'exploitation (Subventions publiques et dons reçus) concernent l'exercice en cours.

Aucune dérogation à l'application d'une prescription comptable ou modification interne d'un exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues n'est à signaler.

Après l'accord des Comités d'Agréments, les lauréats sont informés par courrier du montant accordé par la Fondation de la deuxième Chance afin de financer leurs projets dans un délai de 3 ans maximum et sous conditions.

Lorsque les dépenses ou prestations sont opérées par les lauréats, la Fondation reçoit les factures des tiers mandatés ou émet un ordre d'engagement pour la mise en paiement et leur comptabilisation.

Les montants alloués non comptabilisés sur l'exercice et relatifs à des prestations non entièrement réalisées ou facturées sont alors reportés en Engagement Hors Bilan.

NOTE 2 - Notes sur le bilan

1- Etat des échéances, des créances, et des dettes (en k€)

Etat des créances

Poste	Montant	- 1 an	+ 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Dépôt et cautionnement	-	-	-	-
Av. et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Autres créances	75	75	-	-
Total	75	75	-	-

Etat des dettes

Poste	Montant	- 1 an	+ 1 an	Dont entreprises liées
Dettes d'exploitation et autres				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	51	51	-	-
Autres dettes	11	11	-	-
Total	62	62	-	-



Rapport FINANCIER

2- Valeurs mobilières de placement et disponibilités (en k€)

VMP	0 K€
Disponibilités	3 884 K€

	3 884 K€

3- Charges constatées d'avance (en k€)

Autres	1 K€

	1 K€

4- Produits constatés d'avance (en k€)

Néant

5- Capitaux Propres (en k€)

Postes (en euros)	Au début de l'exercice	Affectation de résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Fonds associatif	1 000				1 000
Report à nouveau	2 191	753			2 944
Résultat de l'exercice	753	(753)		(179)	(179)
Total	3 944			(179)	3 765

6. Fonds reportés et dédiés

Autres	133 K€

	133 K€

7- Provisions pour risques et charges

Néant

NOTE 3 - Note sur le compte de résultat (en K€)

1- Résultat d'exploitation

a) Produits d'exploitation

Dons manuels	480
Mécénats	80
Utilisation des fonds dédiés	56
Autres produits d'exploitation	-

Total	616 K€

b) Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes	(35)
Aides financières	(745)
Reportes en fonds dédiés	(15)
Autres charges	0

Total	(795) K€

Soit un résultat d'exploitation de (179) K€

2- Résultat financier

Revenus de VMP	0
Interêts bancaires	0

Soit un résultat financier de	0 K€



Rapport **FINANCIER**

3- Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	-

Soit un résultat exceptionnel de	- K€

4- Impôts sur les bénéfices

Néant

5- Bénéfice ou perte

(179) K€

NOTE 4 - Informations diverses

1- Engagements financiers

Le montant des aides accordées non décaissées de 2018 à 2020 s'élève à 668 387,69 € au 31/12/2020.

2- Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant

3- Tableau des filiales et participations

Néant

4- Rémunération des dirigeants

Néant

5- Consolidation

Néant

6- Intégration fiscale

Néant

7. Bénévolat

- En plus des 7 salariés mis à disposition par la société Bolloré SE en 2020, la Fondation a fait appel à 5 bénévoles au siège et 1000 bénévoles répartis pour les 55 sites ouverts en France.
- Le nombre d'heures de bénévolat et sa valorisation n'ont pas pu être évalués compte tenu de la difficulté à mettre en place un processus de recensement et d'évaluation du fait du nombre important de bénévoles et d'actions entreprises sur des sites multiples.

8. Évènements postérieurs à la clôture

Néant



Rapport **FINANCIER**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels exercice clos Le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la Deuxième Chance.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes

annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation reconnue d'utilité publique à poursuivre son exploitation. Cette



Rapport **FINANCIER**

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 juin 2021
Le Commissaire aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Thierry QUERON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la Deuxième Chance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Administration

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 8 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Thierry QUERON





RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Tour Bolloré
31-32, Quai de Dion-Bouton 92811 Puteaux • Tél. 01 46 96 44 33
www.deuxiemechance.org



Le Label IDEAS atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.